

Utilisation des eaux et mise en valeur des terres arides

Le Conseil a été saisi de deux rapports que le Secrétaire général avait été prié de préparer et dont l'un avait trait à la coopération internationale en matière de régularisation et d'utilisation des eaux, et l'autre, aux travaux des Nations Unies et des institutions spécialisées concernant la mise en valeur des terres arides. Après discussion, le Conseil a adopté une résolution chargeant le Secrétaire général de stimuler et de coordonner les efforts internationaux qui visent à une utilisation plus efficace des ressources en eau.

Production vivrière

Au cours de divers débats du Conseil, on a signalé que la production vivrière dans le monde n'augmente pas en proportion de la population. En présentant son rapport, le directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a indiqué que là pourrait bien résider, pour le Conseil, le problème économique et social le plus grave des prochaines années. Les inégalités déjà grandes avant la guerre, sous le rapport des denrées alimentaires, se sont encore accentuées depuis. La production par tête d'habitant est présentement inférieure à celle d'avant-guerre et, même à cette époque, plus de la moitié de la population du monde souffrait de sous-alimentation. Le Conseil a souscrit à l'opinion de l'OAA, selon laquelle la production vivrière doit dépasser d'au moins 1 ou 2 p. 100 le taux d'accroissement de la population pour que les niveaux d'alimentation accusent un certain relèvement. Il a invité tous les États membres à faire leur part pour accroître dans la proportion requise le volume de la production alimentaire par des programmes adaptés aux conditions qui règnent dans leurs territoires respectifs, et a prié l'OAA d'accorder une attention spéciale aux requêtes que lui adressent les pays insuffisamment développés désireux d'obtenir une assistance technique pour la préparation et la mise en œuvre de ces programmes.

Secours aux victimes de la famine

Pour faire suite à une résolution adoptée à la sixième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a remis au Conseil économique et social un rapport recommandant des méthodes d'action internationale applicables dans les cas de famines causées par des inondations, des tremblements de terre ou d'autres causes naturelles. Il est proposé un plan en vertu duquel l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture continuera à développer et à perfectionner les moyens qu'elle met en œuvre pour reconnaître et signaler les cas de famine et pour informer promptement le Secrétaire général de l'ampleur et de la durée de toute situation critique survenant dans un pays quelconque. Le Secrétaire général est chargé de coordonner les secours d'urgence apportés par les organisations intergouvernementales, par les gouvernements et par les institutions bénévoles. Les gouvernements des pays menacés de famine sont priés de prendre des dispositions préalables pour coordonner les initiatives nationales de telle sorte que l'expédition et la distribution des secours ne souffrent pas de retard. La résolution adoptée par le Conseil signalait également l'étude entreprise par l'OAA sur les moyens d'établir une réserve mondiale de vivres.

Papier-journal et papier d'édition

Le Secrétaire général a présenté un rapport sur la situation du papier dans le monde et a été prié d'en présenter un autre en 1954.

Situation sociale dans le monde

La discussion des questions sociales a porté notamment sur un rapport relatif à la situation sociale dans le monde, préparé par le Secrétaire général et par les institutions spécialisées que le problème intéresse. Ce rapport a été examiné en fonction de la mise au point d'un programme d'action sociale pratique des Nations Unies et des